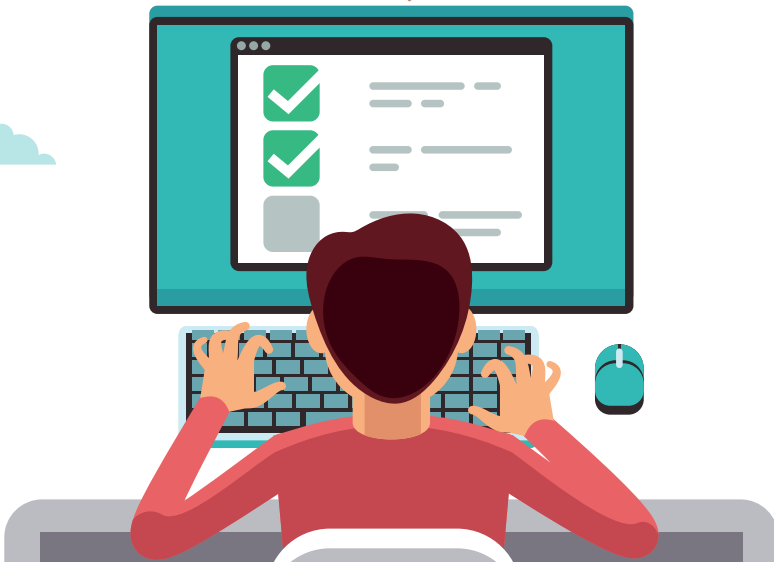


## À QUI ADRESSER SON DOSSIER ?

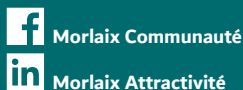
Morlaix Communauté  
Service Mobilités-Infrastructures  
2B Voie d'Accès au Port  
BP 97121  
29671 Morlaix cedex  
transport@agglo.morlaix.fr



**CONDITIONS & RENSEIGNEMENTS**  
sur [www.morlaix-communaute.bzh](http://www.morlaix-communaute.bzh)  
02 98 15 31 68  
[transport@agglo.morlaix.fr](mailto:transport@agglo.morlaix.fr)



**ACHETEZ UN VÉLO ÉLECTRIQUE,  
EN 2024,  
MORLAIX COMMUNAUTÉ  
VOUS ACCOMPAGNE !**



## C'EST QUOI ?

Vous habitez le territoire de Morlaix Communauté, bénéficiez de la prime à l'acquisition d'un vélo électrique !

### \* COMMUNES DE MORLAIX COMMUNAUTÉ

BOTSORHEL · CARANTEC · GARLAN · GUERLESQUIN · GUIMAËC · HENVIC · LANMEUR · LANNÉANOU · LE-CLOÏTRE-ST-THÉGONNEC · LOCQUÉNOLÉ · LOCQUIREC · MORLAIX · PLEYBER-CHRIST · PLOUÉGAT-GUERRAND · PLOUÉGAT-MOYSAN · PLOUEZOC'H · PLOUGASNOU · PLOUGONVEN · PLOUIGNEAU · PLOUNÉOUR-MÉNEZ · PLOURIN-LÈS-MORLAIX · ST-JEAN-DU-DOIGT · ST-MARTIN-DES-CHAMPS · ST-THÉGONNEC · LOC-EGUINER · STE-SÈVE · TAULÉ

## QUELLES SONT LES 4 CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE CETTE PRIME ?

- 01 > Habiter une des communes de Morlaix Communauté\*.
- 02 > Acheter un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion dans un magasin situé sur le territoire de Morlaix Communauté\*
- 03 > Ne pas céder son vélo à assistance électrique avant 18 mois.
- 04 > Une seule aide par foyer fiscal. Un foyer fiscal ne peut obtenir cette prime qu'une fois par période de 3 ans.



## QUEL EST LE MONTANT DE LA PRIME ?

MONTANT PRIME	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART
40 % du prix d'achat du vélo dans la limite de 500 €	< = à 7 100 €*
40 % du prix d'achat du vélo dans la limite de 300 €	compris entre 7 101 € et 15 400 €
40 % du prix d'achat du vélo dans la limite de 200 €	compris entre 15 401 € et 23 100 €
40 % du prix d'achat du vélo dans la limite de 100 €	> = à 23 101 €

• La prime sera versée en une seule fois au bénéficiaire.

• Les primes seront allouées par ordre d'arrivée des dossiers complets.

\* Pour le versement du bonus vélo électrique de l'Etat, retrouvez toutes les informations sur : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique>

# COMMENT OBTENIR LE VERSEMENT DE LA PRIME ?

Les primes seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets, dans la limite du budget alloué au budget primitif 2024.

- Pour tout vélo acheté entre le 1er octobre et le 31 décembre 2023, le dossier doit impérativement être déposé avant le 30 avril 2024.
- Pour les vélos achetés en 2024, le dossier devra être déposé impérativement avant le 31 octobre 2024.

## Il faudra fournir :

- ✓ **la copie recto-verso de la carte nationale d'identité**, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité (Une fois votre identité confirmée, ce document sera détruit) ;
- ✓ **un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;**
- ✓ **la copie de votre avis d'imposition pour définir le revenu fiscal de référence :**
  - 2023 (sur les revenus de 2022) pour les dossiers déposés de janvier à août 2024.
  - 2024 (sur les revenus de 2023) pour les dossiers déposés de septembre à octobre 2024.
- ✓ **le relevé d'identité bancaire (RIB)** au nom du bénéficiaire ;
- ✓ **la facture d'achat du vélo**, acquittée et nominative ;
- ✓ **l'attestation sur l'honneur de non revente du vélo dans les 18 mois succédant la date d'achat.** L'attestation sur l'honneur est téléchargeable sur le site de Morlaix Communauté, à la rubrique « Se déplacer » ;
- ✓ **le certificat d'homologation** à la norme européenne EN15194, fourni par le vendeur.

Si l'avis d'imposition n'est pas joint au dossier, seule l'aide d'un montant de 100 € maximum pourra être obtenue, sous réserve de complétude du dossier.

